



ARRETE DU MAIRE N° 164/2023

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES LEZ RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :
Clément HERLEMME

84 rue du Cattelet

59148 FLINES LEZ RACHES

Association

Olympique Flinois

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Du 31 décembre 2023 – 19 heures

Au 1^{er} janvier 2024 – 05 heures

À l'occasion du :

Nouvel An

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 14 décembre 2023.

**Pour le Maire empêché,
La première Adjointe**



Signé

Annie MONNIER